

	Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
Votre facture en détail					585,72		617,91
Distribution de l'eau potable					78,79		83,11
Abonnement					42,50	5,50	
Syndicat SAUR					36,29	5,50	
1er semestre 2026							
Consommation					506,93		534,81
Syndicat					321,20	5,50	
Année 2025					584		
0,5500					586,92	5,50	
Année 2025							
SAUR					-401,19	5,50	
Année 2025							
Prélèvement des acomptes de consommation							
Année 2025							
Part Organismes publics					172,78		182,21
Consommation					172,78		182,21
Conso. eau potable (agence de l'eau)					186,88	5,50	
Année 2025							
Deduc. acpte - Conso. eau potable (agence de l'eau)					-82,56	5,50	
Année 2025							
Perf. réseaux eau potable (agence de l'eau)					40,88	5,50	
Année 2025							
Deduc. acpte - Perf. réseaux eau potable (agence de l'eau)					-18,06	5,50	
Année 2025							
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)					81,76	5,50	
Année 2025							
Dédution acomptes de consommation - Prélèvement sur la					-36,12	5,50	
Année 2025							
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement)					HT exonéré de TVA : 0,00 €	TVA 5,50 % : 41,74 €	Total facture TTC : 800,24 €
à 4,20 €/m³ soit 0,00220 €/litre					HT soumis à TVA : 758,50 €	TVA sur les débits : 41,74 €	

Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

Gérez directement votre compte en ligne sur

www.saurclient.fr